

<http://www.lemoniteur-expert.com/>

Feu vert pour le schéma directeur de la région Ile-de-France

La commission d'enquête publique sur le SDRIF a émis mercredi un "avis favorable", assorti toutefois de plusieurs réserves. L'Etat reproche à la Région Ile-de-France un manque d'ambition.

Les 19 membres de la commission d'enquête qui avaient pour mission d'évaluer le schéma directeur de la région Ile-de-France, le SDRIF, qui fixe les priorités de son développement jusqu'en 2030, ont remis leur rapport mercredi à Jean-Paul Huchon, le président du conseil régional. Après avoir recueilli plus de 5.000 lettres ou observations lors de l'enquête menée du 15 octobre au 8 décembre 2007, ils ont enfin rendu leur avis. A l'unanimité, il est "favorable".

Considérant que "les orientations générales proposées" et qui ont été élaborées par le conseil régional "restent pertinentes", les "enquêteurs" ont toutefois émis "quatre réserves", essentiellement techniques, et "15 observations" dont l'une des plus sensibles porte sur les moyens prévus pour atteindre l'objectif de 60.000 logements par an, qui constitue l'épine dorsale du SDRIF. "Le projet n'a pas vraiment démontré la capacité d'une politique à atteindre les objectifs de 60.000 logements par an" note l'avis de la commission qui reste "dubitative sur les opportunités offertes par le droit actuel de l'urbanisme".

Les autres réserves portent sur les transports et l'économie.

Priorité aux transports et à l'attractivité

La commission préconise de mieux articuler ces mesures avec un développement de nouveaux transports en commun. Elle demande notamment que le projet de rocade ferroviaire autour de Paris, Arc-Express, "soit affiché comme la priorité absolue de ce futur" SDRIF en matière de transport. La commission demande également des "ajustements" afin de "renforcer la robustesse du volet économique" et notamment de ne pas imposer aux entreprises qui souhaiteraient s'installer en Ile-de-France des "contraintes" qui les handicaperaient par rapport à ce qui se fait sur les "places concurrentes". Elle indique que le projet de "couvre-feu" et de plafonnement des vols à Roissy relève du seul niveau de l'Etat et n'a pas à figurer dans le SDRIF. La commission redoute qu'en fonction des objectifs définis par l'Etat pour le pôle de Saclay, celui-ci "ne soit pas pleinement le succès escompté". Elle demande enfin que le secteur de la Défense, "générateur important de taxe professionnelle, participe financièrement à l'amélioration des transports en commun le desservant".

Les critiques du Premier ministre

La dernière pierre jetée dans le jardin de la Région l'a été par Matignon. En effet, c'est l'Etat qui doit, en bout de course, signer un décret en Conseil d'Etat pour que le nouveau SDRIF soit mis en oeuvre, remplaçant l'actuel datant de 1994. Et le moins que l'on puisse dire c'est que le Premier ministre n'est pas tendre avec le schéma proposé. Mercredi, dans un courrier à M. Huchon, François Fillon a jugé "timoré" le plan du président de région pour le développement de l'Ile-de-France. "L'ambition fait encore défaut au projet en matière de développement économique", écrit M. Fillon, qui "n'envisage pas d'approuver le document dans sa version actuelle", selon la lettre datée de mardi.

Adrien Pouthier avec AFP